

<https://cdurable.info/L-autopartage-une-solution-de-mobilite-durable-adaptee-aux-enjeux-locaux.html>

Salon des Maires et des Collectivités locales

L'autopartage, une solution de mobilité durable adaptée aux enjeux locaux

- Développement Durable en action -



Date de mise en ligne : samedi 16 novembre 2019

Copyright © CDURABLE.info l'essentiel du développement durable - Tous

droits réservés

La mobilité est un sujet stratégique pour les collectivités, un sujet dont les implications économiques, sociales et environnementales sont plus que jamais importantes pour tous les territoires. Quelles sont aujourd'hui les solutions de déplacements durables pour les personnes et les marchandises ? Quelles sont les alternatives à « l'auto-solisme » et au « tout voiture » pour la mobilité du quotidien ? A l'occasion du Salon des Maires et des Collectivités locales, les coopératives Citiz et Mobicoop proposent une offre complète en autopartage et en covoiturage, complémentaires aux transports en commun, pour les zones urbaines et rurales.

Au regard des usages et de la diversité des contextes sociaux et territoriaux, différentes propositions s'offrent aux collectivités locales. Les usages partagés des véhicules comme l'autopartage et le covoiturage constituent des solutions de mobilité pratiques et vertueuses, qui réduisent le nombre d'automobiles en circulation et en stationnement, désengorgent les centres villes et réduisent la pollution atmosphérique.

Les coopératives d'autopartage Citiz et de covoiturage Mobicoop partageront un stand au Salon des Maires et des Collectivités Locales qui se tiendra à Paris, au Parc des Expositions Porte de Versailles, les 19, 20 et 21 novembre. Elles y présenteront leur éventail de services aux collectivités, particuliers et entreprises. Leurs solutions intègrent les besoins spécifiques des territoires et répondent aux objectifs d'amélioration de la mobilité.

C'est donc naturellement que les deux coopératives ont décidé de travailler ensemble, et c'est une première sur le territoire français !

La solution d'autopartage est plurielle et simple à adapter sur chaque territoire suivant les spécificités et besoins identifiés :

- ▶ De ploiement d'une flotte de voitures en libre-service Citiz
- ▶ Gestion et partage d'une flotte existante par Citiz ou Mobicoop
- ▶ Partage de véhicules entre particuliers avec Mobicoop

Chaque réservation d'un véhicule en autopartage peut faire l'objet d'une offre de covoiturage. L'ambition de partenariat entre Citiz et Mobicoop est que l'utilisateur puisse avoir la possibilité d'avoir un compte unique pour coupler ses usages d'autopartage et de covoiturage.

En effet, chaque voiture louée en autopartage est une offre potentielle de covoiturage avec Mobicoop. L'objectif est ainsi d'augmenter le taux d'occupation des véhicules d'autopartage tout en étoffant l'offre de transport sur un territoire.

En outre, Mobicoop ayant développé une offre de transport solidaire assurée par des réseaux locaux de bénévoles, un territoire peut bénéficier d'une offre globale mutualisée de tous les moyens de transport.

Les équipes de Mobicoop et de Citiz se tiennent à disposition des collectivités locales qui souhaitent agir pour la mobilité dans leur territoire.

Le covoiturage, l'autopartage et la mobilité solidaire sont des pratiques naturellement liées et qui peuvent fonctionner ensemble : une personne sans voiture peut bénéficier d'une voiture en autopartage pour un trajet et recourir au covoiturage pour un autre, ou combiner les deux en covoiturant avec une voiture en

autopartage !

Ainsi, Citiz et Mobicoop visent à proposer un compte commun "*mobilité partagée*" qui permet à la fois de bénéficier d'un covoiturage ou d'une location en autopartage, la location devenant automatiquement une annonce de covoiturage pour diminuer les coûts et l'impact carbone de cette dernière.

La voiture louée est mise à disposition :

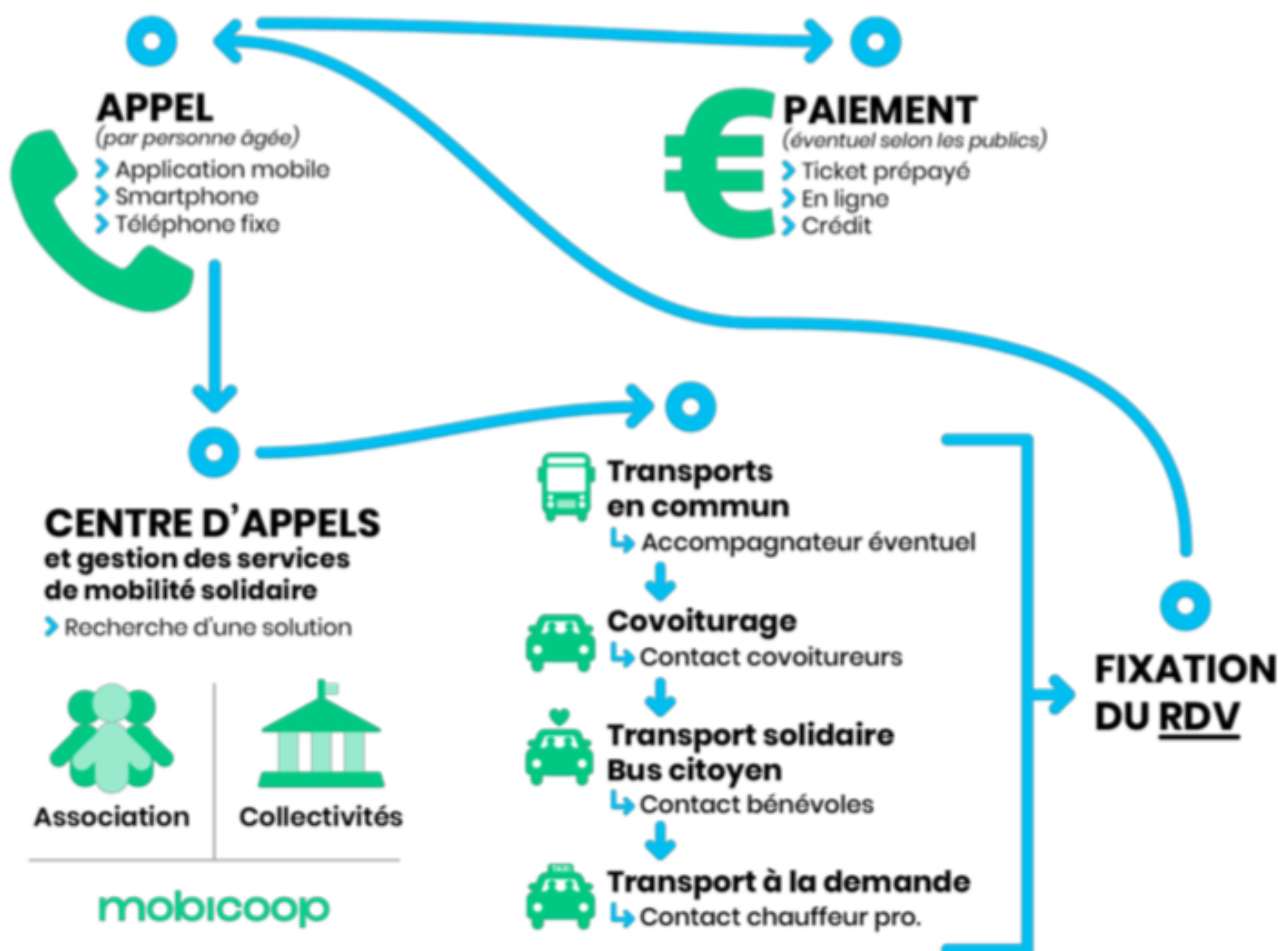
- ▶ soit en accès libre et autonome en voirie par une des agences du réseau Citiz,
- ▶ soit par un particulier qui a décidé de louer sa voiture dans les moments où il ne l'utilise pas,
- ▶ soit par une organisation (collectivité, entreprise, association) qui a décidé de mutualiser l'usage interne et l'usage public de sa flotte de véhicules.

En outre, Mobicoop ayant développé une offre de transport solidaire assurée par des réseaux locaux de bénévoles, un territoire peut bénéficier d'une offre globale mutualisée de tous les moyens de transport.

Comment ça marche ?

Le territoire partenaire peut alors, à chaque demande entrante (par téléphone ou sur application mobile), répondre à l'utilisateur sur les questions suivantes, dans cet ordre :

- ▶ A. Est-ce qu'il y a des transports en commun disponibles sur le territoire à défaut de pouvoir faire le déplacement à pied ou à vélo ?
- ▶ B. À défaut, existe-t-il un covoiturage activable pour répondre au besoin ?
- ▶ C. À défaut de covoiturage activable, peut-on proposer un véhicule en autopartage ou de conclure un transport solidaire soit avec le véhicule d'un particulier (qui est remboursé de ses frais mais le chauffeur reste bénévole), soit avec un véhicule en autopartage ?
- ▶ D. À défaut de transport solidaire, un transport à la demande peut être conclu avec un transporteur professionnel (taxi...) ?



A travers leur partenariat, Citiz et Mobicoop proposent aux collectivités locales une analyse fine des besoins et potentiels du territoire, pour mutualiser au maximum l'offre publique et l'offre privée de transport.

Mise en place de voitures partagées (nouveau véhicule en remplacement ou non d'anciens ou utilisation de véhicules existants), implication des habitants ou acteurs locaux (entreprises, associations...), développement d'un service à vocation sociale... Les expériences menées depuis plusieurs années permettent d'imaginer un large éventail de solutions.

Dossier Citiz - Mobicoop

Post-scriptum :



Citiz

Tout savoir sur le service Citiz :

▶ www.citiz.coop

Informations sur nos offres et nos projets :

▶ reseau@citiz.fr - 03 88 23 45 33



Mobicoop

Tout savoir sur la coope rative Mobicoop :

 www.mobicoop.fr

Informations sur nos offres et nos projets :

 accompagner@mobicoop.org - 09 54 23 32 76